

PROCES VERBAL N°09 DES COMPETITIONS JEUNES

Réunion du : Jeudi 19 Septembre 2024

A : 14H00 siège du District Gard Lozère

Présidence : MR Bernard BARLAGUET

Présents : MRS Patrick AURILLON. Stéphan BROCCQ. Denis LASGOUTE. Jean Marie TASTEVIN.

Excusés :

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des Procès-Verbaux

La commission approuve le PV N°08 de la réunion du 12.09.2024

FORFAIT GENERAL

519479 : OL FOURQUES

L'équipe d'OL FOURQUES nous informe du FORFAIT GENERAL de leur équipe en U17 D2 POULE A en date du 16.09.2024.

Les résultats des équipes ayant rencontré OL FOURQUES sont annulés (match aller).

Les équipes devant rencontrer OL FOURQUES sont exemptes.

FORFAIT

535066 : AS VENEJEAN

L'équipe de AS VENEJEAN nous informe du FORFAIT en catégorie U17 D3 POULE A en date du 13.09.2024.

La rencontre BELLEGARDE OC 1/VENEJEAN du 15.09.2024 est annulée.

Match perdu par forfait à VENEJEAN (3 à 0).

551488 : STADE BEAUCAIRE FC

L'équipe de FC BEAUCAIRE nous informe du FORFAIT en catégorie U17 D3 POULE A en date du 13.09.2024.

La rencontre FC BERNIS/BEAUCAIRE FC 3 du 15.09.2024 est annulée.

Match perdu par forfait à BEAUCAIRE (3 à 0).

551488 : STADE BEAUCAIRE FC

L'équipe de ST FC BEAUCAIRE nous informe du FORFAIT en catégorie U19 D1 POULE UNIQUE en date du 13.09.2024

La rencontre AS POULX 2/BEAUCAIRE ST 30 du 14.09.2024 est annulée.

Match perdu par forfait à BEAUCAIRE (3 à 0)

REPECHAGE

551430 : US TREFLE

L'équipe de US TREFLE 2 repêchée en U15 D2 POULE B

La rencontre US TREFLE 2/SC ANDUZE du 15.09.2024 est reportée à une date ultérieure.

553073 : SAINT HILAIRE LA JASSE

L'équipe de SAINT HILAIRE est repêchée de la catégorie U15 D4 POLE A en catégorie U15 D3 POULE B

RETOUR COMMISSION D APPEL

APPELS AS SAINT PRIVAT DES VIEUX et FC ROUSSON (U14 TERRITOIRE PHASE 1)

La commission d'appel du 09.09.2024 reforme la décision de première instance et demande d'intégrer les U12/U13 D1 PHASE 2 (2023/2024) vu les conditions d'éligibilité pour l'accession en U14 TERRITOIRE 2024/2025.

U14 TERRITOIRE

La commission prend acte de la décision et après communication auprès des clubs et les retours de ces derniers, seuls les deux clubs ont émis le souhait d'intégrer les U14 Territoire et prend acte de la nouvelle composition phase 1 pour la saison 2024/2025.

Composition de la Poule

EP VERGEZE

AS ROUSSON

ES PAYS D UZES

AS SAINT PRIVAT DES VIEUX

ES MARGUERITTES

SBFC BEAUCAIRE

FC BAGNOLS PONT

N. SOLEIL LEVANT

N. MAS DE MINGUE

AS CAISSARGUES

N. GAZELEC

ENT CHUSCLAN LAUDUN-CAVILLARGUES

Total : 12 équipes.

Le club FOOT TERRE DE CAMARGUE est affecté en DISTRICT HERAULT.

Cette compétition a été constituée en supprimant les équipes qui ont refusé et ceux qui n'ont pas répondu avant le 17.09.2024. Sachant que les rencontres se déroulent en match simple avec une accession en U14 REGIONAL à l'issue de la PHASE 1.

Les équipes engagées qui n'ont pas obtenu une accession, sont AUTOMATIQUEMENT engagées en phase 2. A la fin du championnat PHASE 2, la répartition dans la catégorie U14/U15 sera faite en fonction du classement de chacun, et décidée par la Commission et la Commission Technique.

CADRAGE COUPE GARD LOZERE U14/U15

Le cadrage de la COUPE GARD LOZERE U14/U15 se déroulera le dimanche 13.10.2024

54 équipes y participeront (5 exempts) : SC ANDUZE. NIMES MAS DE MINGUE. FOOT TERRE DE CAMARGUE. ST JEAN DU PIN. FC LE VIGAN.

Les équipes réserves ne participent pas.

Le tirage a été effectué par MR LUCAS LESCURE assisté de la COMMISSION U17.

Pas de prolongation, tirs aux buts si nécessaire. Les tirages au sort seront sur le Site du District « COUPE ».

Les équipes désirant jouer le samedi peuvent le faire en respectant les conditions habituelles (délai 6 jours).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**LE PRESIDENT,
B. BARLAGUET**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,
P. AURILLON**

